

Avis voté en plénière du 25 avril 2017

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe CFTC

Dès le début de cet avis il apparaît la très grande complexité des minima sociaux. Les potentiels bénéficiaires de ces minima sont trop souvent confrontés à de grandes difficultés pour comprendre leurs droits et surtout les faire valoir. C'est pour eux un vrai parcours du combattant dans un labyrinthe de divers services publics. Les minima sociaux ont, certes, évolué mais se sont empilés sans tenir compte les uns des autres. Le moindre petit changement dans la situation du bénéficiaire et tout s'écroule.

Cet avis démontre que parmi les 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dont 2 millions en grande pauvreté, beaucoup ne font pas appel de leurs droits car trop compliqué.

Cet avis explique la nécessité d'une réforme après avoir déterminé les causes de la précarité ainsi qu'identifié les personnes concernées (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emplois, demandeurs d'asile, familles monoparentales). Cet avis démontre que les minima sociaux sont des outils indispensables contre la pauvreté et l'exclusion mais encore faut-il les connaître.

La CFTC soutient la création d'un revenu social minimum garanti préconisé dans cet avis. L'objectif est de compenser l'absence de revenus due à une situation de précarité, que ce soit par le non accès ou la perte d'emploi, une situation de handicap ou la vieillesse.

La CFTC insiste sur toutes les préconisations et particulièrement celles :

- simplifiant le système et son architecture pour améliorer l'accès aux droits ;
- fixant au revenu minimum un montant stable et permettant une vie décente ;
- favorisant l'émancipation des personnes et en permettant les solidarités familiales et sociales ;
- prenant en compte dès l'âge de 18 ans les jeunes ni en étude, ni en emploi formation.

La CFTC insiste pour que ce revenu soit attaché à la personne, octroyé sous condition de ressources et que son calcul ne tienne pas compte des prestations familiales ni aide au logement.

La CFTC soutient les préconisations qui permettent que ce revenu soit accompagné de manière pédagogique et le plus simplifié possible afin d'éliminer les non-recours.

Elle appuie les préconisations permettant que ce Revenu minimum social garanti ne soit pas une fin en soi, mais une transition pour pouvoir rebondir. Comme il est dit dans cet avis, il doit être assorti d'une démarche d'insertion sociale et donc être inclusif. La CFTC a voté cet avis.